CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-06-001200-225

COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)

SONIA COHEN

Demanderesse

C.

DOLLARAMA S.E.C.

-et-

DOLLARAMA INC.

-et-

DOLLARAMA GP INC.

-et-

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

-et-

RONA INC.

-et-

LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC

-et-

METRO INC.

-et-

LA CORPORATION MCKESSON CANADA

-et-

GIANT TIGER STORES LIMITED

-et-

TOYS "R" US (CANADA) LTD.

-et-

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD.

Défenderesses

DEMANDE DES DÉFENDERESSES RONA INC. ET LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE (Article 574 C.p.c)

À L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN, JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DÉSIGNÉE COMME JUGE GESTIONNAIRE DANS LA PRÉSENTE AFFAIRE, LES DÉFENDERESSES RONA INC. ET LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

I. INTRODUCTION

1. Par la Re-Amended Application to Authorize the Bringing of a Class Action and to Appoint the Status of Representative Plaintiff datée du 4 octobre 2022 (la « Demande d'autorisation »), Madame Sonia Cohen (la « Demanderesse ») tente d'obtenir l'autorisation d'exercer une action collective contre plusieurs défenderesses (les « Défenderesses »), dont RONA Inc. et Lowe's Companies Canada, ULC (collectivement, « RONA »), pour et au nom d'un groupe défini comme suit:

All persons in Canada who purchased a bag from Dollarama, the SAQ, Rona, Super C, Uniprix, Toys "R" Us, Costco and/or Giant Tiger containing the mention "recyclable", in-store or online or any other Class to be determined by the Court.

- 2. Par la présente, RONA sollicite l'autorisation de présenter une preuve appropriée en prévision de l'audition sur la Demande d'autorisation.
- Pour les motifs plus amplement détaillés ci-dessous, RONA soumet que cette preuve est nécessaire pour permettre à la Cour de procéder à un examen sérieux des critères de l'article 575 C.p.c. compte tenu du caractère incomplet et ambigu des allégations de la Demande d'autorisation.

II. L'ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE

- 4. L'action collective proposée par la Demanderesse repose sur une soi-disant violation par les Défenderesses de certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur*, du C.c.Q. et de la *Loi sur la concurrence*.
- 5. Plus particulièrement, la Demanderesse allègue que les Défenderesses se seraient livrées à de fausses représentations dans le cadre de la vente de sacs portant la mention « recyclable », alors que ces sacs « are not recyclable, are not accepted at local Canadian recycling facilities, and are not actually recyclable in Canada in practice » (paragraphe 2 de la Demande d'autorisation).
- 6. La Demanderesse reproche essentiellement aux Défenderesses d'avoir sciemment omis de divulguer et dissimulé le fait que les sacs vendus par ces dernières ne seraient prétendument pas recyclables au Canada.
- 7. La Demanderesse allègue s'être fiée à la mention « recyclable » figurant sur les sacs de l'une des Défenderesses, laquelle serait « prominently displayed » sur lesdits sacs, préalablement à son achat de ces sacs (paragraphe 28 de la Demande d'autorisation).

- 8. À ce stade, les seules allégations de fait de la Demande d'autorisation visant spécifiquement RONA sont les paragraphes 22.9, 22.10, 22.11 et la Pièce P-16, soit des photos de sacs à l'effigie des bannières de RONA.
- 9. Les allégations de la Demande d'autorisation n'indiquent pas que la Demanderesse ait acheté de sacs directement auprès de RONA.

III. LA NÉCESSITÉ POUR RONA DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE

- 10. RONA demande l'autorisation de la Cour pour produire à titre de preuve appropriée la déclaration assermentée d'un(e) représentant(e) et une pièce à son soutien, communiquées au soutien des présentes comme **Pièce RONA-1**.
- 11. Cette preuve est nécessaire afin de compléter un vide factuel laissé par la Demande d'autorisation, en ce qu'elle omet des éléments essentiels et indispensables à l'analyse de sa cause d'action. Plus précisément :
 - a) aucune représentation quant au caractère recyclable ou non des sacs de RONA n'est faite aux clients avant et lors de la vente en magasins. En effet, les sacs sont placés en magasins d'une manière que la mention « 100% recyclable » n'est pas visible:
 - b) la mention « 100% recyclable » n'a autrement jamais fait l'objet de quelque annonce, publicité, affiche, étiquette ou autre par la RONA, que ce soit sur ses sites web ou en magasins.
- 12. En somme, cette preuve appropriée est utile et nécessaire pour démonter le contexte dans lequel les sacs sont vendus par RONA et que RONA ne fait aucune représentation quant au caractère recyclable ou non des sacs avant et lors de leur vente.

IV. CONCLUSION

- 13. Il serait contraire aux intérêts de la justice que la Cour analyse la Demande d'autorisation sans avoir une compréhension plus complète de la situation, dont la Demande d'autorisation n'offre qu'une vision partielle et tronquée.
- 14. Il est essentiel pour les Défenderesses de requérir la production d'une telle preuve limitée afin de permettre une analyse complète des conditions pertinentes à l'autorisation, en particulier le critère de l'article 575 (2) C.p.c.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER les défenderesses RONA Inc. et Lowe's Companies Canada, ULC à produire au dossier de la Cour une version assermentée de la déclaration sous serment et sa pièce conforme au projet communiqué comme **Pièce RONA-1**:

LE TOUT frais à suivre, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 12 mai 2023

Stikeman Elliott

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1155, Boul. René-Lévesque Ouest. 41e étage Montreal (Québec) H3B 3V2

Me Frédéric Paré

Directe: 514 397 3690

Courriel: fparé@stikeman.com

Me Alexa Teofilovic

Directe: 514 397 3136

Courriel: ateofilovic@stikeman.com

AVOCATS DES DÉFENDERESSES RONA INC. LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC DOLLARAMA INC. DOLLARAMA S.E.C. DOLLARAMA GP INC.

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES: LPC AVOCATS INC.

276, rue Saint-Jacques, Bureau 801 Montréal (Québec) H2Y 1N3

Me Joey Zukran

Directe: 514 379 1572

Courriel: jzukran@lpclex.com

AVOCAT DE LA DEMANDERESSE

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1000 Rue de la Gauchetière O #900. Montreal (Québec) H3B 5H4

Montreal (Quebec) 1100 0

Me Stéphane Richer

Directe: 514 954 3199 Courriel: <u>sricher@blg.com</u>

Me Karine Chênevert

Directe: 514 954 3180

Courriel: kchenevert@blg.com

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1 Place Ville Marie

Suite 2500

Montreal (Québec) H3B 1R1

Me Éric Lefebvre

Directe: 514 847 4891

Courriel: eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com

Me Guillermo Uria Santander

Directe: 514 847 4550

Courriel: <u>guillermo.uriasantander@nortonrosefulbright.com</u>

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE METRO INC.

IMK S.E.N.C.R.L., s.r.l.

3500 Boul. de Maisonneuve Ouest Suite 1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

Me Kurt A. Johnson

Directe: 514 935 5755 Courriel: kjohnson@imk.ca

Me Mouna Aber

Directe: 514 934 7749 Courriel: maber@imk.ca

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE LA CORPORATION MSKESSON CANADA

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1501, Avenue McGill College 8° étage Montreal (Québec) H3A 3N9

Me Julie Girard

Directe: 514 841 6506

Courriel: jgirard@dwpv.com

Me Guillaume Charlebois

Directe: 514 841 6404

Courriel: gcharlebois@dwpv.com

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE GIANT TIGER STORES LIMITED

LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1250, Boul. René-Lévesque Ouest #20 Montréal (Québec) H3B 4W8

Me Sophie Perreault

Directe: 438 844 7822

Courriel: sophie.perreault@langlois.ca

Me Justine Brien

Directe: 438 844 7819

Courriel: justine.brien@langlois.ca

AVOCATES DES DÉFENDERESSES METRO INC. ET COSTCO WHOLESALE CANADA LTD.

GOWLING WLG S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1 Pl. Monseigneur Charbonneau #3700 Montréal (Québec) H3B 3P4

Me Paule Hamelin

Directe: 514 392 9411

Courriel: paule.hamelin@gowlingwlg.com

Me Gabriel D'Addona

Directe: 514 878 9641 Ext 65317

Courriel: gabriel.daddona@gowlingwlg.com

PRENEZ AVIS que cette demande sera présentée devant l'Honorable Dominique Poulin, juge de la Cour supérieure du district de Montréal, au besoin et, le cas échéant, à une date et heure à être convenue, au Palais de Justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6.

MONTREAL, le 12 mai 2023

Stikeman Elliott

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1155, Boul. René-Lévesque Ouest. 41e étage Montreal (Québec) H3B 3V2

Me Frédéric Paré

Directe: 514 397 3690

Courriel: fparé@stikeman.com

Me Alexa Teofilovic

Directe: 514 397 3136

Courriel: ateofilovic@stikeman.com

AVOCATS DES DÉFENDERESSES RONA INC. LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC DOLLARAMA INC. DOLLARAMA S.E.C. DOLLARAMA GP INC.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-06-001200-225

COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)

SONIA COHEN

Demanderesse

C.

DOLLARAMA S.E.C.

-et-

DOLLARAMA INC.

-et-

DOLLARAMA GP INC.

-et-

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

-et-

RONA INC.

-et-

LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC

-et-

METRO INC.

-et-

LA CORPORATION MCKESSON CANADA

-et-

GIANT TIGER STORES LIMITED

-et-

TOYS "R" US (CANADA) LTD.

-et-

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD.

Défenderesses

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE •

Je, soussigné[e], [nom], exerçant ma profession au [adresse], affirme solennellement ce qui suit :

- 1. J'occupe le poste de **[poste]** chez la défenderesse RONA inc. (« **RONA** ») depuis **[date]** et, dans ce contexte, je suis responsable de **[description de tâches]**.
- 2. J'ai pris connaissance de la Re-Amended Application to Authorize the Bringing of a Class Action and to Appoint the Status of Representative Plaintiff datée du 4 octobre 2022 (la « **Demande d'autorisation** ») et, en particulier, des paragraphes 22.9 à 22.11 ainsi que des photos communiquées comme Pièce P-16 concernant les sacs vendus dans les magasins des bannières RONA, Réno-Dépôt et Lowe's sur lesquels figure la mention « 100% recyclable » (les « **Sacs** »).
- 3. Tel qu'il appert de la première photo de la Pièce P-16, reproduite ci-après, la mention « 100% recyclable » ne figure qu'à un seul endroit sur les Sacs, soit au bas à gauche de l'une des deux parois latérales :



4. La mention « 100% recyclable » mesure approximativement 4 mm de hauteur et 35 mm de longueur, tel qu'il appert d'un agrandissement celle-ci :



- 5. Tel qu'il appert de la directive de mise en marché émise par les défenderesses RONA et Lowe's Companies Canada, ULC (les « **Défenderesses** ») en vigueur pendant toute la période pendant laquelle les Sacs étaient en circulation, dont une copie est produite comme **Pièce •-1**, les Sacs devaient être disposés de manière pliée et à plat, sur l'une ou l'autre des parois de face, et empilés les uns sur les autres, aux caisses ou à proximité de celles-ci.
- 6. Ce faisant, tel qu'il appert de la directive, **Pièce •-1**, et de la deuxième photo de la Pièce P-16, reproduite ci-après, la mention « 100% recyclable » n'est pas visible lorsque les Sacs sont disposés en magasins et offerts aux clients :



- 7. La mention « 100% recyclable » n'a autrement pas fait l'objet de quelque annonce, publicité, affiche, étiquette ou autre par les Défenderesses, que ce soit sur leurs sites web ou en magasin. Les Sacs n'ont au surplus jamais été vendus en ligne.
- 8. Tous les faits énoncés dans la présente déclaration sous serment sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi à Montréal ce ● jour de ● 2023

Commissaire à l'assermentation pour la Province de Québec

Sommaire du Projet / Project Summary				
Date du projet	Du lundi 2 mars au vendredi 6 mars 2020.			
Project date	From Monday 2 nd , to Friday 6 th , 2020.			
Département	Directive mise en marché			
Department	Off shelf			
Magasins concernés Selected Stores	Big Box – Mega Px – Large – Small			
Heures prévues	1 heure			
Allocated hours	1 hour			
	Veuillez-vous assurer d'ajouté et de suivre la communauté Directive mise en marché – Page Connections Cliquez ici pour réviser la page de la communauté			
	Make sure you are added and follow the Off Shelf Directive community Connections Page.			
Contact équipe directive Mise en Marché	Click here to access the community page			
Off shelf directive contact	Pour toutes questions et commentaires, veuillez contacter votre marchandiseur terrain respectif ou envoyez un courriel : <u>Amelie.Zanchetta @rona.ca</u> <u>Florent.Rouanet@rona.ca</u>			
	If you have any questions or concerns requiring resolutions, please contact your respective field merchandiser or email Amelie.Zanchetta@rona.ca Florent.Rouanet@rona.ca			

INSTRUCTIONS DU PROJET / PROJECT INSTRUCTIONS

Ce projet a pour but de fournir les informations nécessaires au placement des sacs réutilisables aux caisses.

Vous allez recevoir d'ici le <u>2 mars</u> les sacs réutilisables 60535000 (Qc: 288596, Ont: 472652, Ouest: 51223050) destinés à être placés aux caisses le 6 mars au plus tard.

Les commandes de réapprovisionnement à l'entrepôt seront possibles à compter du 2 mars.

Pour les magasins qui n'ont pas reçu le sac réutilisable corporatif Lowe's Canada d'ici le Jeudi 5 Mars, veuillez s.v.p. contacter l'équipe de chaîne d'approvisionnement, en donnant votre no. de magasin ainsi que le code RONA de l'article au courriel suivant : Approvisionnement.Replenishment@rona.ca

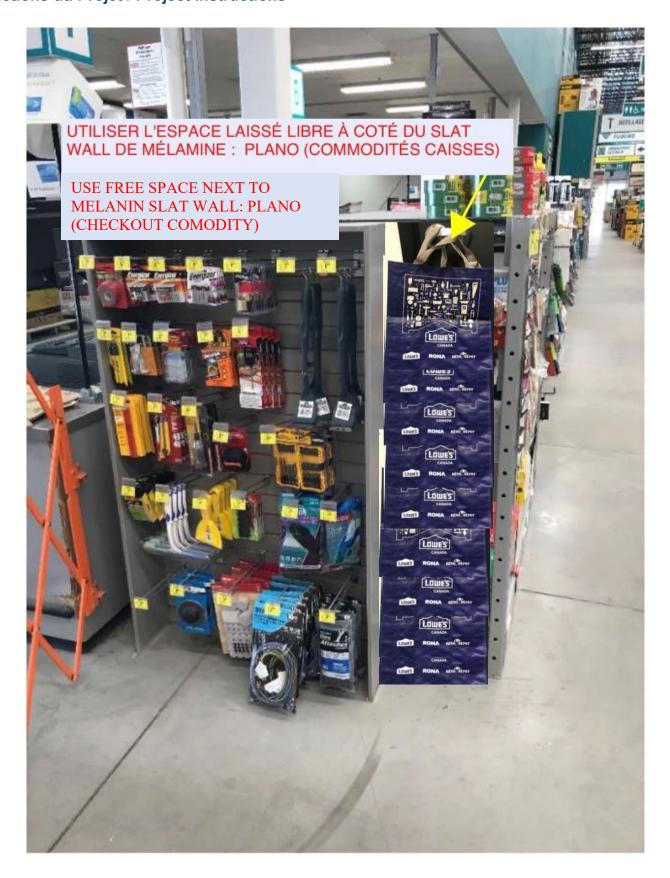
The purpose of this project is to provide the necessary information to place reusable bags at checkouts.

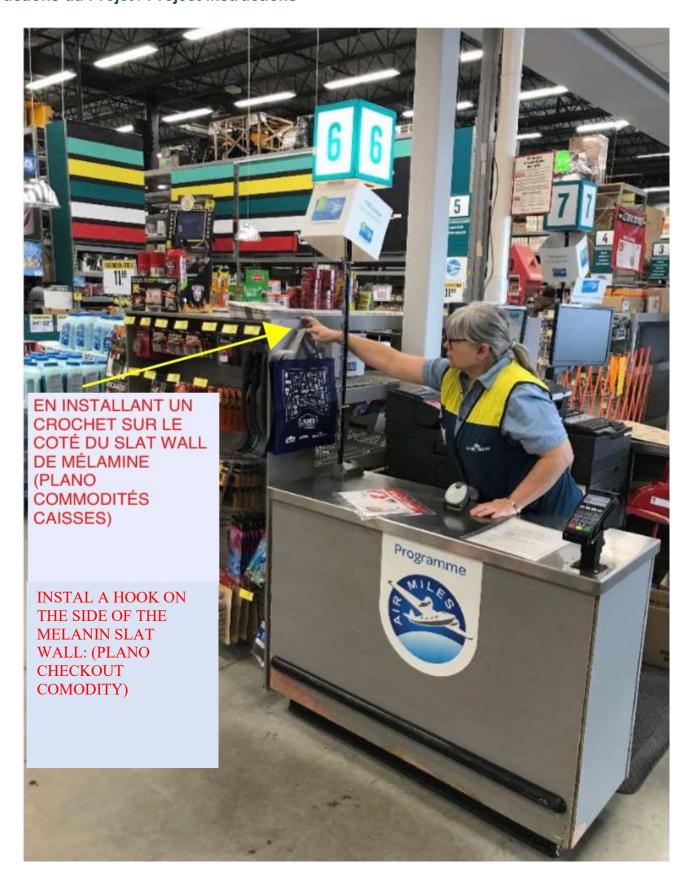
You will receive by March 2nd, reusable bags 60535000 (QC: 288596, ON: 472652, West: 51223050) Lowe's 55505, intended to be placed at checkouts by March 6th.

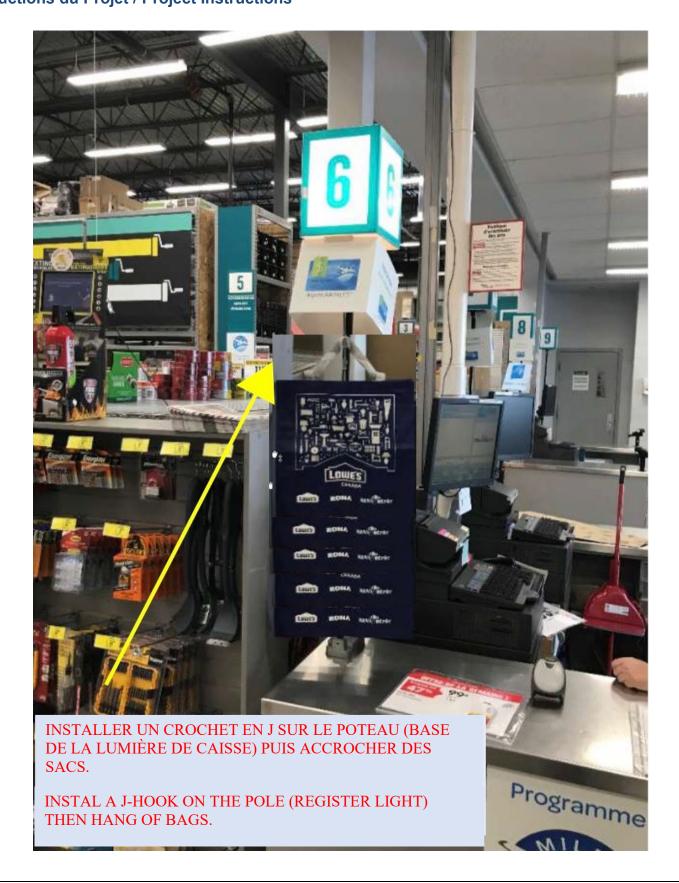
Replenishment orders at the DC will be available as of March 2nd.

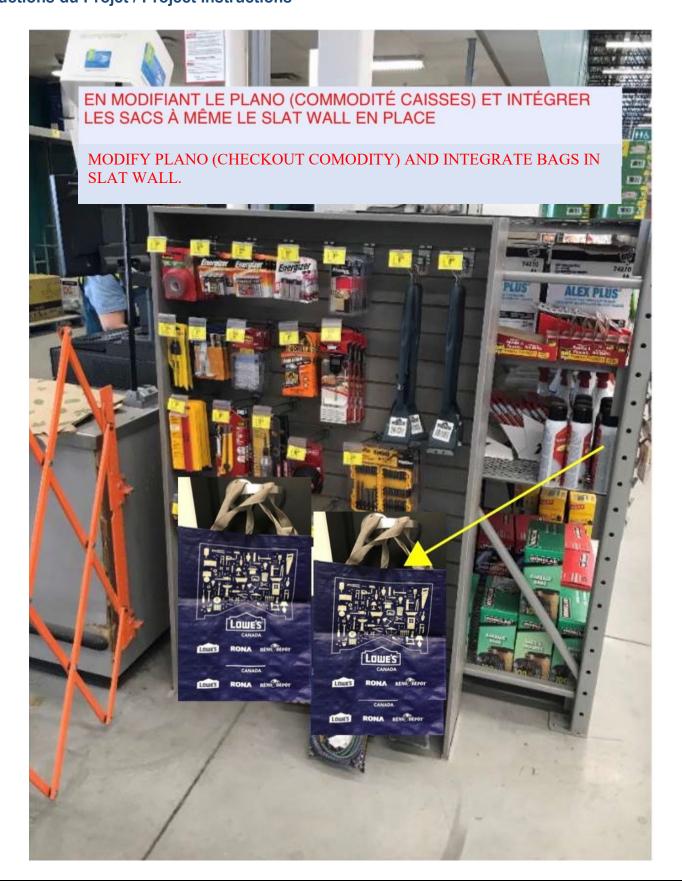
For stores that have not received the Lowe's Canada Corporate Reusable Bag by Thursday March 5th, please contact the supply chain team, giving your store number and RONA code of the item at the following email: Approvisionnement.Replenishment@rona.ca

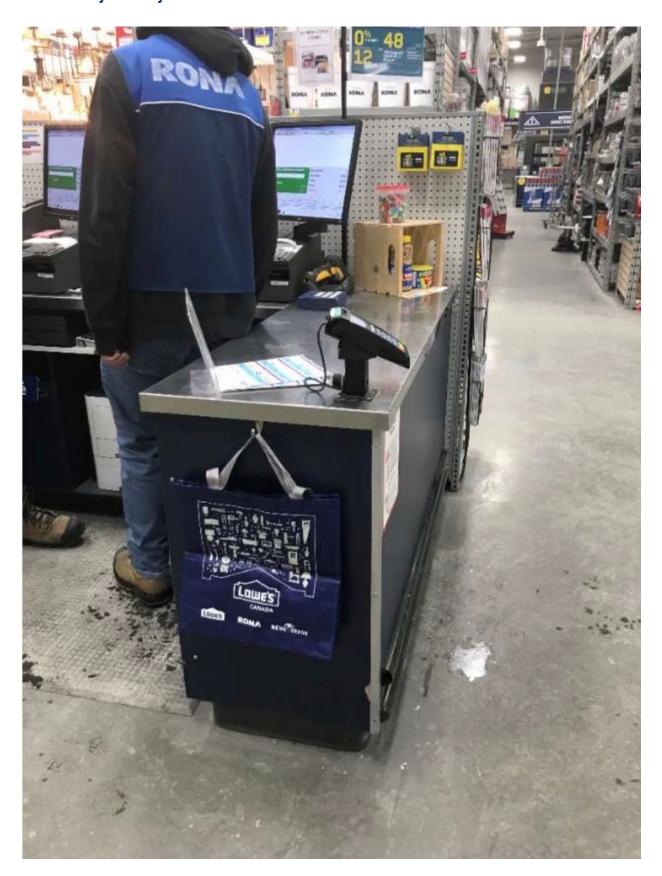












De: Alexa Teofilovic

Envoyé: Friday, May 12, 2023 2:58 PM
À: Joey Zukran < jzukran@lpclex.com>
Cc: Frédéric Paré < FPare@stikeman.com>; Alexa Teofilovic < ATeofilovic@stikeman.com>; Richer, Stéphane < SRicher@blg.com>; Chênevert, Karine < KChenevert@blg.com>; 'Lefebvre, Eric' < eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com>; Guillermo Uria Santander (il) < guillermo.uriasantander@nortonrosefulbright.com>; Kurt A. Johnson < kjohnson@imk.ca>; Mouna Aber < maber@imk.ca>; jgirard@dwpv.com; Charlebois, Guillaume < gcharlebois@dwpv.com>; sophie.perreault@langlois.ca; Brien, Justine < Justine.Brien@langlois.ca>; paule.hamelin@gowlingwlg.com; D'Addona, Gabriel < Gabriel.DAddona@gowlingwlg.com>
Objet: 500-06-001200-225 | Cohen c. Dollarama S.E.C. et al. - DEMANDE DES DÉFENDERESSES POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE ET PIÈCES R-1 À R-3
Importance: Haute

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL (Article 134 C.p.c.)

EXPÉDITEURS

Me Frédéric Paré

Directe: 514 397 3690 Courriel: fparé@stikeman.com

Me Alexa Teofilovic Directe: 514 397 3136

Courriel: ateofilovic@stikeman.com

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41e

étage

Montréal (Québec) H3B 3V2

AVOCATS DES DÉFENDERESSES

Me Stéphane Richer

Directe: 514 954 3199 Courriel: SRicher@blg.com

Me Karine Chênevert Directe: 514 954 3180

Courriel: KChenevert@blg.com

Me Éric Lefebvre

Directe: 514 847 4891

Courriel: eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com

Me Guillermo Uria Santander

Directe: 514 847 4550

Courriel: guillermo.uriasantander@nortonrosefulbright.com

Me Kurt A. Johnson

Directe: 514 935 5755 Courriel: kjohnson@imk.ca

Me Mouna Aber

Directe: 514 934 7749 Courriel: maber@imk.ca

Me Julie Girard

Directe: 514 841 6506 Courriel: jgirard@dwpv.com

Me Guillaume Charlebois

Directe: 514 841 6404

Courriel: gcharlebois@dwpv.com

Me Sophie Perreault

Directe: 438 844 7822

Courriel: sophie.perreault@langlois.ca

Me Justine Brien

Directe: 438 844 7819

Courriel: justine.brien@langlois.ca

Me Paule Hamelin

Directe: 514 392 9411

Courriel: paule.hamelin@gowlingwlg.com

Me Gabriel D'Addona

Directe: 514 878 9641 Ext 65317

Courriel: gabriel.daddona@gowlingwlg.com

DOLLARAMA INC. DOLLARAMA S.E.C. DOLLARAMA GP INC.

RONA INC.

LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC

BORDEN LADNER GERVAIS

S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1000 Rue de la

Gauchetière O #900.

Montreal (Québec) H3B 5H4

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1 Place Ville Marie

Suite 2500

Montreal (Québec) H3B 1R1

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE

METRO INC.

IMK S.E.N.C.R.L., s.r.l.

3500 Boul, de Maisonneuve Ouest

Suite 1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE LA CORPORATION MCKESSON

CANADA

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1501, Avenue McGill College

8^e étage

Montreal (Québec) H3A 3N9

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE GIANT TIGER STORES LIMITED

LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.,

s.r.l.

1250, Boul. René-Lévesque Ouest #20

Montréal (Québec) H3B 4W8

AVOCATES DES DÉFENDERESSES METRO INC. ET COSTCO

WHOLESALE CANADA LTD.

GOWLING WLG S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1 Pl. Monseigneur Charbonneau #3700 Montréal (Québec) H3B 3P4

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE TOYS "R" US (CANADA) LTD.

DEC:	TIBL A	T A I	\neg
DES.	HINA	IAI	ᄄ

Me Joey Zukran

Directe: 514 379 1572

Courriel: jzukran@lpclex.com

LPC AVOCATS INC.

276, rue Saint-Jacques, Bureau 801 Montréal (Québec) H2Y 1N3

AVOCAT DE LA DEMANDERESSE

Lieu, date et heure de transmission : Montréal, le 12 mai 2023 à l'heure de

ce courriel

Nature du document : DEMANDE DES DÉFENDERESSES

POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE ET PIÈCES R-1 À R-3

Numéro de cour : 500-06-001200-225

Nom des parties :

COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)

SONIA COHEN

Demanderesse

-C.-

DOLLARAMA S.E.C.

-et-

DOLLARAMA INC.

-et-

DOLLARAMA GP INC.

-et-

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU

QUÉBEC.

-et-

RONA INC.

-et-

LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC

-et

METRO INC.

-et-

LA CORPORATION MCKESSON

CANADA

-etGIANT TIGER STORES LIMITED
-etTOYS "R" US (CANADA) LTD.
-etCOSTCO WHOLESALE CANADA
LTD.

Défenderesses

Numéro de dossier : 127800-1010 (SE)

Nombre documents transmis: 1 PDF

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ: Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par les présentes avisés que toute dissémination, distribution ou copie de cette communication est strictement prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement et nous retourner le message original, à nos frais, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Alexa Teofilovic

Direct: +1 514 397 3136

Email: ateofilovic@stikeman.com

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2023-PROC-

00125031

Date et heure de transmission :

2023-05-12 16:43:02

Numéro de dossier judiciaire : 500-

06-001200-225

Titre : Demandes pour permission de déposer une preuve appropriée

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celuici ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

RETOURNER À L'ACCUEIL

FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT

Conditions d'utilisation

<u>Accessibilité</u>

Nous joindre



© Gouvernement du Québec, 2023 - 2.0.77.890

C O U R S U P É R I E U R E (Chambre des actions collectives)

No: 500-06-001200-225

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

SONIA COHEN

Requérante

- C. -

DOLLARAMA S.E.C. ET ALS.

Intimées

BS0350 n/dos: 127800-1010

DEMANDE DES DÉFENDERESSES RONA INC. ET LOWE'S COMPANIES CANADA, ULC POUR PERMISSION DE DÉPOSER UNE PREUVE APPROPRIÉE (Article 574 C.p.c)

ORIGINAL

Me Frédéric Paré 514 397 3690 | FPare@stikeman.com

Me Alexa Teofilovic
514 397 3136 | ateofilovic@stikeman.com

STIKEMAN ELLIOTT
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41e Étage
Montréal, Canada H3B 3V2